CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. POUR LA FEUILLE ULTÉRIEURE—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille *seulement*, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On n'en les admet pas dans une seule langue. Le prix est UNE PIASTRE pour *dix lignes ou moins*, pour la première insertion de chaque langue, et *cinquante cents* pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par *intervalles* seront chargés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis *commerciaux*, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement ces gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de *l'Abeille* n'ont le droit ni de suspendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Pour le nord et les côtes.

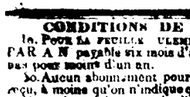

POUR MADISONVILLE, Louisville et Bayouville.—Le bateau à vapeur MERCE, capitaine G. Mahé, partira régulièrement tous les samedis et mercredis de la Nouvelle-Orléans, à 10 heures A. M. et de Baton Rouge tous les vendredis et lundis à 4 heures A. M., il prendra du fret et des passagers pour toute la côte. Il commencera ses voyages samedi, 3 du courant.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au capitaine, ou à CARRIERE, DARAN & Co,
2 sept rue St. Louis, Nos 11 et 15.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle.-Orléans.

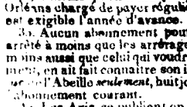

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm. Marks.

Bateau à vapeur ALBERT, capit. Cus WALKER.

Bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine HUTTON.

Bateau à vapeur MAZEPPA, capit. JOSEPH CURSAC.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 9½ heures du matin et à la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour frets ou passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH, Agents.
25 fev 28 et 29, Nouvelle Levée.

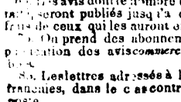

Pour Bayou Sara, Baton Rouge, Plaqueminé et les ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur, bon marcheur, TUCHE, capitaine Chs. De Blanc, ayant de superbes emménagements pour les passagers, fera ses trajets entre cette ville et les ports ci-dessus comme paquebot régulier, partant de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 9 heures précises du matin et de Bayou Sara tous les mercredis à la même heure.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
GRAY, DURRIVE & Co. ou
L. LASTRAPES & DESMARE.

N. B. Le fret qui doit être débarqué entre la Nlle. Orléans et Plaqueminé ne sera point reçu, à moins qu'il ne soit payé par les chargeurs, et le fret qui sera débarqué la nuit sur la côte sera au risque et compte du propriétaire. 17 août

Voyage de Pentôt le Dimanche. Le beau bateau à vapeur neuf Orville, fera un voyage tous les dimanches à Madisonville, partant de chez M. Orville à 9 heures et demie du matin, et arrivera à Madisonville à 2 heures de l'après midi.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
TOURNE & BECKWITH.
6 août Nlle. Levée, 23 et 29.

Pour la Mobile.—Le bateau à vapeur Mobile, capt. Mark, partira pour la Mobile tous les mardis après l'arrivée du char de midi et demi, quittant la Mobile tous les vendredis à 11 heures du matin. Il arrêtera en allant et revenant à la Baie St. Louis, Passe Christiane, Est et Ouest Pascagoula. Pour fret ou passage, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH,
Nlle. Levée, 23 et 29.

POUR LES BAIES St-Louis, Biloxi, Est et Ouest Pascagoula.—Le bateau à vapeur JAMES MONROE, capitaine Dunlevie, partira de tous les jeudis et vendredis pendant l'été à 5 heures de après midi. A son retour il partira de Pascagoula les dimanches et samedis, afin que les passagers débarquent le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
TOURNE & BECKWITH & Co. rue Gravier.

Paquebot de St. Martinsville, Atakapas et Plaqueminé.—Le bateau à vapeur VETERAN, capitaine P. D. Inhoussaye, fera ses trajets comme paquebot régulier, entre St. Martinsville et Plaquemines, (durant les eaux basses). Il partira de St. Martinsville pour Plaquemines tous les dimanches à 7 heures du matin. En retournant il quittera Plaquemines pour St. Martinville, Nlle. Ibérie et Franklin tous les jeudis à dix heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à
GRAY, DURRIVE & Co.
42 & 43, Nlle Levée.

N. B. Les passagers allant aux Atakapas n'éprouveront pas de retard à Plaquemine, en partant de la Nouvelle Orléans, tous les mercredis par les bateaux à vapeur COLUMBIA et COMMERCE, attendu que le VETERAN, attendra les passagers qui viendront par ces bateaux. 3 sept

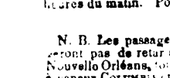

Le bateau à vapeur ALERT, capitaine Walker, partira du rail-road, tous les mercredis et samedis pour la Baie St. Louis, Passe Christian, Biloxi, Est et Ouest Pascagoula, et ramènera après l'arrivée du char de midi et demie, ou à 5 heures du soir. 31 août TOURNE & BECKWITH, Agents

POUR PHILADELPHIE.

☞ *La ligne de Hand & Co*

1er. Batiment.

Le paquebot brick SWAN, capitaine Benja. Snell, prestalement en décharge, partira dans peu de jours. Pour la balance de fret, ou passage, avant des emménagements supérieurs, s'adresser à bord ou à
HOSKIN & WILCOCKS,
28 sept no. 38, rue de Camp.

POUR BOSTON.

Le navire NEWPORT, a besoin d'environ 200 balles de coton pour compléter son chargement. Pour le fret s'adresser à
26 sept R. GRONING & Co.

POUR BALTIMORE—Le brick paquebot PILGRIM, capitaine Stevens, est le premier navire pour ce port, il partira sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la rue Julie ou à HARROD & QUARLES,
24 sept 24, rue de la Douane.

POUR BOSTON—Le bon brick NORTHENER, capitaine Stevens, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sans délai; on demande du fret pésant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le magasin rouge, ou à HARROD & QUARLES,
17 sept rue de la Douane, no 24.

Pour les ports du Mexique.

POUR TAMPICO—La belle goélette fine voilière DADY HOPE, capitaine Williams, ayant une partie de son chargement en cargaison, partira sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à KOHN, DARON & Co.
2 sept

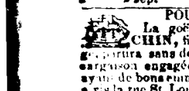

POUR MATAGORDA.

La goélette régulière et paquebot URCHIN, fine voilière, capitaine Thomas Bridge, partira sans délai, ayant une bonne partie de sa cargaison engagée; pour le reste du fret ou passage s'adresser à bord, vis à vis la rue St Louis ou à HARROD & QUARLES,
26 sept No. 24, rue de la Douane.

POUR CAMPECHE—Le beau brick Gustave, capt. Hoffman, partira sous peu.—Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à HARRISON, BROWN & Co.
19 sept 47, rue Bienville.

A VENDRE OU A FRETER—Le brick CAZENOVE, du port de 171 tonneaux. S'adresser à bord, ou à THEOD. NICOLET & CO.
14 sept 28, rue Bienville.

A FRETER—Un navire tout neuf, du port de 1100 balles, maintenant de l'autre bord du fleuve; il est en état complet pour faire un voyage et il prendra son fret à bonne place de la Levée que l'on désirera. S'adresser à HAROD & QUARLES.
23 juil

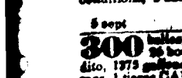

A VENDRE—La goélette bien connue, doublée et chevillée en cuivre JULIUS CÆSAR, dans l'état où elle se trouve maintenant, vis à vis la rue St. Louis, ne tire que très peu d'eau; elle porte un chargement de 1000 barils—elle est en bon état et prête à faire un voyage.—Pour les conditions, s'adresser à JAMES REED & Co.
5 sept rue Royale, no. 35.

300 balles TABAC de Cuba, première qualité, **25** boucauts SUCRE Muscovado, 25 barils dito, 1375 gallons MELASSE prémière qualité, 264 sacs, 1 pierce CAFE', 30 quilliers SEGARES de choix, 233 gallons RUM, à vendre en débarquement de la goélette Trois Amigos, de St. Yago, par GOULE & LAMBERT,
19 sept près du rail-road, No. 11

Pour les ports d'Europe.

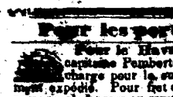

Pour le Havre—La navire BOLIVAR capitaine Pemberton, a commencé à prendre charge pour le susdit port et sera promptement expédié. Pour fret de 500 balles de coton, ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
29 sept A. QUERTIER & ALBERT.

Pour les Antilles.

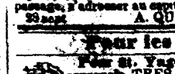

Pour St. Yago de Cuba—La goélette espagnole TRES HERMANAS, capitaine Juan José Gurbera; ayant la majeure partie de sa cargaison engagée et partira sans délai. Pour fret de la balance ou passage, s'adresser à GOULE & LAMBERT.
24 sept H. de la Levée, no 11, audessous du railroad.

POUR LA HAVANE—La belle goélette, fine marcheuse EMIGRANT, capit. Harry, partira sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à EASTMAN & BROTHERS,
3 sept Vieille Levée, no. 30.

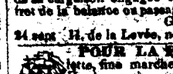

A LOUER deux maisons à deux étages, situées rue Madison.—S'adresser au bureau de M. Grailhe, ou au magasin de Mrs. Delassus et Montreuil ou chez Fernandez, vis à vis la halle aux boucheries, entre les rues Ste. Anne et Madison.
5 oct—3po

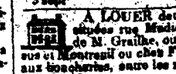

A LOUER—Un très grand lot de terre avec maison à domicile et écuries y appartenant, dans le centre de la ville, très bien situé pour une écurie publique ou pour des charretiers. S'adresser à ISAAC T PRESTON.
8 sept 21 sept—1y

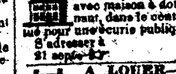

A LOUER—Une charmante résidence d'été, sur le railroad Carrollton, encoignure des rues Nayades et Erato, en face le jardin de M. Hubert. Il y a une tonnelle devant la maison, qui contient quatre appartements et deux cabinets. Les dépendances consistent en une cuisine, chambres de domestiques, remise, écurie et une bonne citerne. On peut en prendre possession immédiatement. S'adresser au No 18, rue de la Douane. 12 juin—1y

Avis de Banques et de Comp.

LA commission du chemin à coulisses de Washington, reçevra des soumissions pour une grande quantité de bois dans les dimensions suivantes:

3 o x 18	sur 30 pieds de long,	soit en bois gras
8 o x 8	sur 8 do de do	ou en cypre.
3 o x 6	sur 18 do do	

Pour plus amples renseignemens s'adresser au bureau de la Compagnie, encoignure Royale et Orléans.
24 sept J. COMMUNY, président.

Banque de l'Association Consolidée des Habitants de la Louisiane

Nelle. Orléans, 26 septembre 1836.

CETTE Banque tire sur Londres à 9 1/4 pour cent de prime; sur Paris à 5 f. 22 1/2; sur New York à 30 jours de vue.

21 sept A. BAUDOUIN, caissier.

Comp. de Bourse et Banque de la Nelle. Orléans, 8 septembre 1836.

AVIS—Un paiement de cinq piastres par action sur le fond capital de cette institution, sera payable à la salle de la Direction de la compagnie, le jeudi, 20 octobre prochain.

Par ordre de la direction,
21 sept R. BIENAN, caissier

AVIS—La continuité du mauvais temps a tellement abîmé le chemin à coulisses de la Nlle. Orléans et de Carrollton, que la Compagnie croit de son devoir de prévenir le public que jusqu'à ce qu'on ait achevé les réparations, les chars des passagers ne iront les seuls qui feront le service. Ils quitteront Carrollton à et la Nouvelle-Orléans à

5 heures du matin	6 1-2 heures du matin.		
7 1-2 " "	9 " "		
1 1-2 " après midi,	3 " après midi.		
5 " "	6 " "		

Les chars des rues Jackson et La Course partiront de la Nouvelle Orléans à 6 heures du matin et continueront toutes les heures.

Lorsque la locomotive sera prête, le public en sera préalablement informé. P. CAZENAVE,
26 sept—6 Secrétaire pro temp.

Compagnie du chemin à coulisse et de la Banque de Pâtchafalaya.

Nlle.-Orléans, le 27 septembre 1836.

AVIS.—Les actionnaires de cette institution sont, par la présente, notifiés qu'un terme de cinq piastres sur chaque action du fonds-capital sera dû lundi prochain 3 octobre, et payable à la maison de Banque, rue du Camp, No. 39. Les livres de transfert seront clos du 30 courant au 8 du mois prochain.

La clause dixième de la section 15 de la charte de la dite compagnie fait connaître les peines auxquelles s'expose tout actionnaire qui négligera ou refusera de faire aucun des paiemens dûs et exigés.

"Dixièmement. Si un souscripteur néglige de faire ses paiemens jusqu'à la concurrence de la somme de vingt-cinq piastres sur chaque action à l'époque que devront se faire ces paiemens, comme il est exigé ci-dessus, ce souscripteur perdra au profit de la dite compagnie, la somme ou les sommes qu'il aura déjà payées sur chaque action; et s'il y avait encore négligence dans le paiement d'aucune partie de toute somme souscrite pour former le fonds capital de ladite compagnie, par aucune personne, société, ou corporation, la partie qui aurait manqué de faire ledit paiement, perdra tout droit à aucun dividende avant l'époque où le paiement aurait du être fait ainsi qu'à celui qui aurait été acquis pendant le délai qui se sera écoulé depuis cette époque."

28 sept R. G. DIXON, Caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nlle.-Orléans, 8 septembre 1836.

LE 5 Octobre prochain étant le terme accordé pour ga antir les deux millions et demi d'actions dans le fonds capital de la Banque des Citoyens pour lesquelles des livres de souscriptions ont été ouverts à la Nouvelle Orléans, les souscripteurs dont les titres sont approuvés, sont prévenus que ceux qui ce cette époque ne seront point munis de coupons leurs hypothèques en faveur de la Banque, seront considérés comme ayant fait abandon de leurs droits aux dites actions et que leurs noms seront en conséquence rayés de la liste des souscripteurs parmi lesquels la répartition finale devra être faite.

Par ordre de la Direction.
9 sept.— J. B. PERRAULT, Caissier

Compagnie de Navigation d'Orléans.

Nlle. Orléans, 5 septembre 1836.

UNE assemblée des Directeurs de cette Institution, il a été résolu qu'à compter du 10 septembre courant, le péage perçu par la Compagnie sur tous bâtiments entrant dans le Canal et le Bassin Carondelet, est et demeure réduit de six à quatre escalins par tonneau.

Par ordre de la Direction,
7 sept GUSTAVE F. WEISSE, secrétaire.

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle Orléans, 3 septembre 1836.

PAR ordre de la Direction de cette Banque une assemblée spéciale est convoquée pour lundi le 7 novembre prochain, à 5 heures de l'après-midi, à la maison de Banque, à l'effet d'adopter des mesures pour augmenter le fond capital de cette institution conformément à la 19me. section de l'acte d'incorporation.

5 sep RICHARD RELF, Caissier.

BANQUE DE CITE,

Nouvelle-Orléans, 1er. Sept. 1836.

UNE assemblée des Directeurs tenue ce jour, un dividende de 4 pour cent fut déclaré sur le fond capital de cette Institution, pour les six mois passés, qui sera payé aux actionnaires ou à leurs représentans légaux après lundi, le 11 courant.

CHS. F. RONDEAU,
2 sept—1m caissier pro. temp.

AVIS—Les chars entre la Nouvelle Orléans et Carrollton, partiront jusqu'à nouvel ordre, comme suit: Les dimanches et les jours de la semaine, de Carrollton à 2, 4 et 6 heures de l'après midi et de la Nlle. Orléans à 3, 5 et 7 heures de l'après midi.

5 sept P. CAZENAVE, secrétaire pro tem.

Banque de Kentucky,

4 juillet 1836.

UNE assemblée des directeurs, tenue aujourd'hui a Résolu qu'un dividende de quatre pour cent est déclaré payable à partir du 15 juillet, sur deux millions cent mille piastres, ce qui donne un chiffre de soixante dix piastres par action sur le capital payé par les particuliers individuellement, les compagnies et corporations, à la Banque de Kentucky; Bien entendu que le dit dividende ne sera payé sur aucunes actions dont le détenteur n'a pas répondu aux appels de fonds déjà faits et encaissés.

(Signé) G. C. GWATHMEY, caissier.

Conformément à la déclaration faite ci-dessus, les actionnaires résidant à la Nouvelle Orléans seront payés, en se présentant à la Banque du Commerce de cette ville.

Nouvelle Orléans, 25 juillet 1836.
27 juil—☞ EDWARD DUPLESSIS, caissier

AVIS—Les livres de souscription au capital de la Compagnie des Bateaux à vapeur des Négocians, pour établir une communication régulière entre ce port, la Havane et les ports du Mexique, sont maintenant ouverts dans les bureaux de la Compagnie d'Assurances de l'Océan; les actions sont de $500 chacune.

Thomas Barrett,
E. Samuel,
S. W. Oakey,
James Carroll,
John Kilshaw, jr

Commissaires pour recevoir les souscriptions.

7 juin—☞

VIEUX COGNAC & WHISKEY D'IRLANDE. —En pipes et demi pipes, le dernier en barriques, les deux d'une qualité supérieure, en magasin et à vendre par WILLIAM VANCE,
rue de la Douane, no 18.

Aussi, Toile d'emballage de Dundee, à vendre comme ci-dessus. 30 sept

SUCRE—75 boucauts Sucre, reçus et à vendre par
7 sept T. BARRETT & Co

SEL—100 sacs à vendre par
21 sept PERKS & HALL.

BOIS DE CONSTRUCTION—30,000 pieds bois de pin assorti, pour constructions, à vendre par
17 sept WILLIAM BOMAN, 168 Bassin.

CAFE—3000 sacs Café de Rio de la dernière récolte, à vendre par
27 sept R. GRONING & Co.

EN débarquement des navires Girard et Trenton, venant de Boston,

100	caisses assorti nouvelle,
200	do barrels do
180	do savon Windchester et J. Blacker & co
100	do blanc balaine assorties,
80	barils raquereaux no 2, de 1836, à vendre

par CARRIERE, DARAN & Co.
sept 11 & 15, rue St. Louis.

REÇU par le navire Mozart, venant du Havre,

170	caisses cérises de Gaeland, de Paris, en bouteilles blanches,
100	do do en bouteilles noires,

Et en magasin, *l'importations récentes* :

Fruits à l'eau de vie et au vinaigre,
Liqueurs superfines en bouteille et demi bouteilles
Anisette, vins de Bordeaux, Champagne, Bourgogne
Mousseux, Chambertin, vieux Cognac &c.
Le tout de première qualité, à vendre chez
LATAPIE & BRULATOUR,
24 sept Rue St. Louis 77

M. DE LIZARDI & Co.—Reçoivent par le navire vire Mozart du Havre, indiennes françaises, cotonnes, mousselines à rideaux, mocoboirs rentapolan et diverses autres marchandises convenables pour le marché de la ville, qu'ils offrent à vendre rue Royale à 100—Plus quelques balles belle cotonnade.
23 sept

THOMAS FELLOWS, COURTIER DE CHANGE;

RUE DU CAMP, No. 3.

Achete et vend des Lettres de Change, Billets, Actions des banques et des autres institutions, Billets de banque sans cours, Doublons, Souverains, et autres monnaies en or; le tout à des conditions très raisonnables

BUREAU DE CHANGE DE J. D. BEERS, L. R. ST. JOHN & Co.

RUE DE CHARTRES No. 60.

CHECKS à vue, courte vue, et à terme, sur

New-York,	Augusta, Ga.
Philadelphie,	Savannah do.
Fayetteville, N. C.	Macon, do.
Charleston, S. C.	Mobile.

Billets de banque du Mississipi, de l'Alabama, et billets sans cours, monnaies en or et en argent, y sont achetés.—Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, à vendre. 9 sept

AVIS—Ayant vendu à Messrs. Coit & Co mon fond de Cuivre, planches de Ferblanc, Fer en feuilles, et d'autres articles semblables à cette espèce de marchandise, je recommande aux personnes qui étaient dans l'habitude d'acheter chez moi, de s'adresser à eux.

4 oct WM. ALDERSON.

EN nous référant au ci-dessus, nous ajouterons que notre intention est de tenir toujours un assortiment complet de cette espèce de marchandise ci-devant tenue par Mr. Alderson, et que nous en disposerons à des conditions très favorables.

COIT & Co.
4 oct no. 20, rue de la Douane.

REÇU par les derniers arrivages, et à vendre par le soussigné,

10	Dem pipes vieille eau-de-vie fine Champagne (Caminade) ayant droit au drawback,
200	Caisses eau de Fleur d'Orange,
200	Do Vin rouge Tavel,
100	Do Champagne 1ère. qualité,
100	Do Liqueurs superfines assorties,
50	Do Extrait d'Absynthe,

Et un grand assortiment de vins rouge et blanc en barriques et en caisses.

Plus: ayant droit au drawback:

Draps de Saxe, Indiennes Françaises, et Suisse, Chambergrilles, Mantilles, Alepines et Bretelles en gomme élastique. OSMIN BIGOURDAN,
30 sept Rue Toulouse, 23

GENIEVRE—10 pipes Genièvre de Hollande supérieur, en débarquement et à vendre par
HOSKINS & WILCOCKS,
28 sept 38, rue du Camp.

CLOUX—500 petits barils des fabriques de Phœnix & Cumberland, en débarquement et à vendre par HOSKINS & WILCOCKS,
28 sept 38, rue du Camp.

THE—304 caisses de 6 à 13 livres, impérial et gun powder, en débarquement du navire Shakespear, à vendre par HOSKIN & WILCOCKS,
28 sept 38, rue du Camp.

CHARBON—200 tonneaux Peach Ochard, à vendre pour clôture une consignation s'adresser à HOSKINS & WILCOCKS,
28 sept 38, rue du Camp.

A Louer pour le 1er. Novembre prochain, le haut de la maison, rue Toulouse No. 30, entre les rues Chartres et Levée. S'adresser à
28 sept R. BRUGIER.

A Louer, une maison rue St Claude, entre les rues Ste Anne et Dumaine. S'adresser à
28 sept R. BRUGIER.

50 Barils Rum du pays et 80 barils melasse à vendre par R. BRUGIER,
23 sept Rue St. Louis, No. 16.

HARENGS & SAUMON.—300 caisses Harengs; 250 barillets Saumon, en débarquement et à vendre par VILLATTE & TOLEDANO,
26 sept 56, vielle Levée.

TRAITES sur New-York, à vendre par J. LEBLANC & Co,
23 sept rue Royale, No 113.

SANGSUES—Plusieurs milliers de très grosses Sangsues et de première qualité, à vendre à la pharmacie de A. A. PEYCHAUD,
23 sept rue Royale, No. 123

COLLETS de manteaux, manteaux pour pilotes, épreuve d'eau d'une qualité supérieure et du dernier goût, à vendre par W. VANCE,
23 sept rue de la Douane, n. 18.

SANGSUES—4000 sangsues de choix, à vendre à la pharmacie de J. METGE,
rue Royale, n. 199 entre St-Pierre et Orléans.
23 sept—3.

JAMES LILLY—Peintre de maison, enseigne &c., remercie sincèrement ses amis et le public pour les faveurs du passé, et son but sera toujours de mériter leur encouragement; il sera toujours prêt a recevoir les commandes dans son art, et il espère que par son attention, bon ouvrage et bonnes peintures de plaire à tous.

Les imitations de bois et marbre seront faites dans le beau style. no 76, rue de la Douane. (3 août—6m)

HARRISON, BROWN & Co. No 47, rue Bienville, offrent à vendre

Un assortiment des Marchandises sèches, convenables au marché du Mexique, et à celui de la place. 21 sept

HARRISON, BROWN & CO. No. 47, rue Bienville, offrent à vendre, à des conditions raisonnables:

200 demi pipes et quarts do. eau de vie de Bordeaux et de la Rochelle, d'importation directe et ayant droit au drawback,
Vins de Madère, de Sherry et de Porto, en futailles et en bouteilles; Vin de Champagne;
Tabac de Cube, 1ère. 2de. et 3ème. qualités;
Ferblanc; Savon du Nord. 21 sept

REMEDE de Leroy, pilules purgatives du docteur Le Roy; le grand ouvrage du docteur Le Roy; Antigladreux du docteur Guillet; en débarquement du navire Mozart, à vendre au dépôt, chez A. MICHOUD,
21 sept 15 encoignure Ursulines et Levée.

EN débarquement et à vendre par les soussignés, 400 douzaines Cerises (bouteilles blanches); 10 paniers demi bouteilles; 25 caisses Sucre blanc de la Havane. E. TASTET & A. DELAMARE,
17 sept rue Saint Louis, No. 50

MOUCHOIRS ne Soie noirs de Canton; do. dessins de fantaisie; 36 Mantas de 36 pouces; Toiles de Russie de 10/4, en débarquement et à vendre par HARRISON, BROWN & Co,
1 oct 47, rue Bienville.

PLAQUES en FER BLANC.

300 Caisses plaques, reçus et à vendre par MARTINEAU, CRUGER & Co.
30 sept 30, rue Bienville.

LES sieurs R. N. & A. N. Ogden, avocats, s'étant associés, se rendront régulièrement aux cours de St. Jacques, Ascension, Iberville, Est et Ouest Baton Rouge, Est et Ouest Feliciana, Pointe Coupée, Catahoula et Carrol. Leur bureau d'adresse est à Baton-Rouge. 14 sept—6,1ps

AVIS—M. John R. Byrne s'étant retiré de la société, connue sous la raison de Byrne, Hermann & Co. de cette ville, et Briggs, Lacoste & Co. à Natchez, le premier du courant, à partir de ce jour les affaires seront conduites à la Nlle. Orléans, sous la raison de Hermann, Briggs & Co., et à Natchez comme ci-devant, sous celui de Briggs, Lacoste & Co.

L F HERMANN,
CHS F BRIGGS,
CHS. A LACOSTE.
2 juil☞

Manufacture de Clous de Phenix et Cumberland, Pennsylvanie.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer aux négocians et imperteur de quincaillerie de la Nouvelle Orléans, qu'ils tiennent constamment en magasin au no 208, rue du marché à Philadelphie, un vaste assortiment de clous coupés assortis depuis 3 pouces jusqu'à 7, dont la vente et la livraison seront faites aux conditions les plus avantageuses, et l'expédition sera opérée avec la plus grande ponctualité.

Ces clous sont fabriqués dans leurs manufactures connues dans le monde commercial l'une sous le nom de Phénix, et l'autre sous celui de Cumberland.

Les barils et barillets sont tous estampés; ceux qui sont marqués Phenix contiennent des clous *Flex grips*; ceux qui sont marqués Cumberland, contiennent des clous *Edge grips*.

Depuis longtemps ces clous sont favorablement connus et fort estimés dans le commerce, comme ayant des constructeurs, et il est probable que leur réputation s'est étendue jusqu'au marché de la N. Orléans.

REEVES & WHITAKER.
27 mai-6m No. 208, Marché, Philadelphie.

BURE, TAPIS—Les soussignés ont maintenant en déchargement du navire paquebot Shakespear, de New York, un assortiment de Tapis de Wilson, Ingrain, Venitiens et Bruxelles; aussi, des Bures de Bruxelles, Wilson et toutins, de toutes qualités, qu'ils vendront à bas prix et à des termes accommodans.

PERRY & NORTH.
26 sept no. 18, rue de Chartres.

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION de Pierce, h. c. l.—Vente par le régister des testamens—Samedi le vingt deuxième jour d'octobre 1836, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 16 septembre mil huit cent trente six, j'exposerai en vente publique, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu George Pierce, h. c. l. la propriété, foncière ci-après décrite, savoir

Un lot de terre situé en cette ville, rue Bourgogne entre les rues de l'Hôpital et du Quartier, ayant cinquante pieds, mesure américaine, de face à la rue Bourgogne, sur quatre vingt quinze pieds de profondeur, mesure française, borné d'un côté par la propriété de Severin Latorre, et de l'autre côté par la propriété des héritiers Populus; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent

Conditions de la vente—L'acquéreur assumera le paiement de trois mille cinq cents piastres, payables comme suit: savoir 1750 le 9 novembre 1836, et 1750 le 9 novembre 1837; et la balance payable à un crédit de un et deux ans, le tout en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à final paiement.

W. F. C. DUPLESSIS,
4 oct dit. des testamens.

MOREAU.

VENTE par le Régister des Testaments—Samedi, le cinquième jour du mois de Novembre 1836, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte des enfans mineurs de Louis Moreau et ainsi pour compte de Joséphine Chatard, epouse mineure de Antoine Busquet, les esclaves, savoir:

MEHALA, négresse âgée d'environ trente ans et RICHARD, son fils, âgé d'environ treize ans.

Conditions: un quart comptant et la balance à six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS,
Régister des Testaments.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Carlile Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Il est bien entendu que le titre seulement des dits esclaves est garanti. 5 oct

SUCCESSION de BRUCE—Vente par le Régister des Testaments—Vendredi, le quatrième jour d'octobre 1836, à dix heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera exposé en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Drummond Bruce, à l'encoignure des rues Levée et Louise, dans la troisième Municipalité, les effets mobiliers dépendant de sa succession, consistant—en trois Alambics avec leur appareil, et des armes à feu, &c.

Conditions à comptant.
1 oct W F C DUPLESSIS, Reg. des Tests.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Warner W. Stewart et Fisher Rawson ont présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Charles W. L'Hommedieu, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour
W. F. C. DUPLESSIS,
4 oct Register des Testamens.

Succession de Vienne.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John Frerer, exécuteur testamentaire de la succession de feu Jacques Vienne, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre eux mains réparés conformément au dit compte, et le dit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour,
4 oct W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.

PROCLAMATION
PAR
EDWARD D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Attendu que les électeurs pour le Président et le Vice-Président des Etats-Unis doivent être choisis dans cet Etat, le premier Lundi du mois de novembre prochain et les deux jours suivants, savoir:

Un pour le premier district électoral, qui se compose des paroisses de Plaquemines, St. Bernard, Orléans et Jefferson.

Un pour le second district électoral, qui se compose des paroisses Ouest Féliciana, Est Félicians, Est Baton Rouge, Ste. Hélène, Livingston, Washington et St. Tammany.

Un pour le troisième district électoral, qui se compose des paroisses St. Charles, St. Jean Baptiste, St. Jacques, Ascension, Assumption, Terrebonne et Lafourche Intérieure.

Un pour le quatrième district électoral, qui se compose des paroisses d'Iberville, Ouest Baton Rouge, Lafayette, St. Martin, Ste. Marie et St. Landry.

Et un pour le cinquième district électoral, qui se compose des paroisses Pointe Coupée, Avoyelles, Rapides, Natchitoches, Claiborne, Catahoula, Ouachita, Concordia et Carroll.

En attendu que la dite sorte qu'aux susdits jours, tout Citoyen de cet Etat ayant droit à un vote, pourra voter pour cinq personnes comme électeurs, chacune desquelles devra résider dans un district électoral différent de celui de chacune de s autres.

En conséquence, j'ai jugé convenable de rendre cette proclamation pour donner avis des dites élections, à tous les électeurs dans l'Etat et pour ordonner à tous juges de paroisses, shériffs et autres fonctionnaires publics que cela concerne, de tenir les susdi es élections aux jours ci-dessus mentionnés, dans leurs comtés, paroisses et districts respectifs, et de les diriger et d'en faire les rapports de la manière et dans le tems voulus par la loi.

Donné sous mon seing et le sceau de l'Etat, en la ville de la Nouvelle Orléans, le treizième jour du mois de septembre de l'année de notre Seigneur mil huit cent trente six, et de l'Indépendance des Etats Unis d'Amérique, la soixante unième.

Par le Gouverneur,
(sig é) E. D. WHITE.
MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire. L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut:

Attendu que Frédérick Furst ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette cour, où ladite vente fut enregistrée le quatorzième jour de juillet de l'année 1836, pour un avis ordonnement à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 mars 1834.

Qu'il soit connu et toutes personnes intéressés, soient par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la cour du premier district judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou la procédure de la vente en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis